

Les décisions

- ▶ Approbation des comptes-rendus des CA du 3 et du 15 décembre 2010
- ▶ Approbation des personnalités extérieures, hors collectivités territoriales, du CEVU
- ▶ Désignation d'un usager au comité d'orientation du PCL
- ▶ Imprévus 2011
- ▶ Règlement d'achat public
- ▶ Modification de délégation de pouvoir au Président
- ▶ Tarifs colloque ADIUT
- ▶ Convention type pour la certification des établissements STS et CPGE
- ▶ Demande d'habilitation Master « Territoires et Ingénierie du Développement Durable »
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h15.

M. le Président excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Tarifs du colloque ADIUT « pédagogie et professionnalisation ».

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

- Approbation des comptes-rendus des CA du 3 et du 15 décembre 2010.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Approbation des personnalités extérieures, hors collectivités territoriales, du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la liste des Personnalités Extérieures suivantes :

2 représentants des activités économiques :

- Romaric DAURIER, Directeur du Théâtre Le Phénix, Scène Nationale de Valenciennes.
- Séverine VAAST, Responsable Formation et Recrutement chez AGC Glass France à Bousois.

1 Représentant désigné à titre personnel :

- Jean-Marcel GRANDAME, Proviseur du Lycée de l'Escaut de Valenciennes, adjoint au Maire de Valenciennes en charge de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale.

M. le Président ajoute que le CEVU, réuni le 3 février 2011, a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette liste.

Vote : adoption à l'unanimité

- Désignation d'un usager élu au Conseil d'Administration au Comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues.

M. le Directeur Général des Services rappelle que la création du Pôle de Compétences en Langues (PCL) a été actée en CA du 16 septembre 2010. Il s'agit désormais de mettre en place le comité d'orientation de ce PCL, et plus particulièrement de désigner un représentant des usagers élus au CA.

M. E. Gorisse propose sa candidature.

M. le Président le remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Imprévus 2011

M. le Président propose la date du jeudi 7 avril 2011 pour la journée des imprévus.

M. J-M. Flamme explique que les étudiants ont souhaité cette année bénéficier d'un budget en légère hausse, s'élevant à 23.000€. En commission des Finances, il a été demandé un bilan en précisant les intervenants et surtout l'intérêt de chacune des actions. La commission des finances a émis un avis favorable pour l'octroi de cette subvention de 23.000€, à condition qu'un bilan détaillé soit établi.

M. A. Kabila précise que Mme Nathalie Caouder est chargée de l'organisation des imprévus, avec M. Michel Blaise. Des réunions sont régulièrement organisées avec les étudiants et les personnels et une commission se réunira pour choisir les projets. Il précise que même si une somme de 23.000€ est prévue, elle ne sera pas forcément dépensée intégralement. Par ailleurs, il souhaite qu'il n'y ait pas d'enseignements le 7 avril 2011 et pas d'examens le 8 avril 2011.

Mme M. Descargues-Grant signale qu'un contrôle est fixé à la FLLASH le 7 avril matin, de 8h30 à 10h30.

M. E. Gorisse exprime son souhait qu'il n'y ait pas de contrôle le jour des imprévus mais est favorable à ce qu'il y ait cours le matin, sinon, il n'y aura personne sur le campus. Pour revenir sur les propos de M. J-M. Flamme, il précise que ce ne sont pas seulement les étudiants qui ont souhaité cette augmentation d'enveloppe budgétaire et cela regroupe les actions des étudiants et des personnels.

M. A. Kabila exprime son souhait d'organiser plusieurs manifestations, du lundi au mercredi précédant les imprévus, sur les différents sites de l'université pour une convergence le jeudi 7 avril sur le campus du Mont-Houy.

M. A. Bonduelle constate que les étudiants et les personnels des Tertiales, restent aux Tertiales généralement.

M. F. Li Crapi propose que soient organisées des actions culturelles, comme des concours d'éloquence ou de poésie.

Mme F. Truffert ajoute qu'un jeu de piste avait été organisé une année sur le campus et que cela permettait de connaître les différentes composantes et les différents bâtiments.

M. M. Blaise rappelle que l'origine des imprévus était la sensibilisation des étudiants aux problèmes de santé, avec quelques festivités pour attirer les étudiants et les personnels. Il ajoute que le financement est assuré par les étudiants sur leurs droits d'inscriptions. Il termine en rappelant que l'an dernier, 500 tickets de tramway avait été offerts par le SITURV pour permettre aux étudiants et personnels des Tertiales de venir au Mont Houy et que très peu ont été utilisés.

M. A.Kabila ajoute que le responsable du site de Cambrai prévoit un bus pour les étudiants et les personnels de l'antenne ; cela serait bien que l'antenne de Maubeuge prévoit la même chose.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur la date retenue et le budget de 23.000€.

Vote : adoption à l'unanimité

- Nouveau dispositif de gestion de l'achat public

M. le Président laisse la parole à Mme Landrain, Directrice-adjointe des affaires financières, qui présente ce nouveau dispositif de gestion de l'achat public s'articulant autour de seuils réglementaires et de seuils spécifiques à l'UVHC :

- Achats inférieurs à 4.000€ HT : mise en concurrence facultative mais fortement recommandée en l'absence de marchés transversaux UVHC ;
- Achats entre 4.000€ HT et 89.999,99€ HT : procédures adaptées (article 28 du code des marchés publics) ;
- Achats entre 90.000€ HT et 124.999,99€ HT pour les fournitures et services et 3.874.999,99€ HT pour les travaux : procédures adaptées avec mesures de publicité au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales ;
- A partir de 125.000€ HT pour les fournitures et services et 3.875.000€ HT pour les travaux : procédures formalisées (appel d'offres, concours...) du code des marchés publics s'imposent à l'UVHC.

M. le Président la remercie mais s'inquiète du risque éventuel de lourdeur administrative des procédures.

Mme V. Landrain lui répond que c'est une analyse multicritères qui va permettre de voir si les principes de la commande publique sont respectés.

M. J-M. Flamme évoque l'importance de l'analyse par l'acheteur et la cellule des marchés. La difficulté est d'apprécier les seuils à l'échelle de l'établissement et non d'une composante.

M. le Président insiste sur la nécessité de former les personnels, notamment les enseignants-chercheurs.

M. le Directeur Général des Services lui répond que des formations à l'achat public sont organisées dans le cadre du plan de formation de l'établissement. Elles sont ouvertes à tous, donc aux enseignants-chercheurs.

Vote : adoption à l'unanimité

- Modification de la délégation de pouvoir du CA au Président

Le président laisse la parole à M. le Directeur général des services qui explique l'objet de la modification proposée :

1- Subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes- FSDIE.

A l'occasion de chaque campagne du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes – FSDIE, une association étudiante régulièrement constituée peut recevoir sur décision de l'ordonnateur principal, après avis favorable de la commission statutaire de la vie étudiante réunie en formation FSDIE, un montant maximum de 2 000 € (deux mille euros) par projet retenu.

2- Autres subventions accordées aux associations.

En dehors des subventions accordées au titre du fonds FSDIE, l'ordonnateur principal peut attribuer à une association régulièrement constituée, un montant maximum de 2 000 € (deux mille euros) par année civile.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs du colloque ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) « Pédagogie et Professionnalisation » des 30, 31 mars et 1er avril 2011

M. le Président laisse la parole à M. Ezzedine qui présente les tarifs de cette manifestation :

Inscription : 20€

Repas le midi : 15€

Repas du mercredi soir : 35€

Repas de Gala du jeudi soir : 50€

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention type relative à l'accès des élèves de Sections de Techniciens Supérieurs (S.T.S.) et ces Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) au certificat informatique et internet (C2i)

M. A. Mayeur, Directeur des Systèmes d'Information, rappelle que seule l'université peut valider le C2i. Cette convention permet d'accompagner les lycées pour organiser la préparation des élèves par le correspondant C2i de leur établissement. L'Université valide le mécanisme pour les épreuves pratiques puis met en place l'épreuve théorique. Le coût pour le lycée est de 300€ par année universitaire puis 10€ par candidat.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Demande d'habilitation à délivrer un Master « Territoires et Ingénierie du Développement Durable »

M. le Président laisse la parole à M. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME et à Mme Beck (FLLASH) qui présentent cette demande d'habilitation de Master bi-disciplinaire.

M. D. Coutellier explique que la demande d'habilitation de ce master avait été déposée l'an dernier, mais le dossier devait être réécrit après l'audition du Ministère.

Mme C. Beck souligne l'originalité de ce master bi-disciplinaire, offrant une part plus large aux sciences sociales et humaines dans la formation des futurs professionnels de l'environnement et du développement durable. 3 parcours sont identifiés : le master SHS recherche, le master SHS professionnalisant et le Master 2 SPI. Elle ajoute que cette offre de formation est appelée à devenir transfrontalière.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. Mme M. Descargues-Grant aimerait des informations quant au calendrier de constitution des comités de sélection (Cos).

M. le Directeur Général des Services s'engage à donner suite sous la forme d'un guide de procédure à destination des Présidents des Cos.

2. M. P. Rutkowski informe les conseillers que la prochaine réunion du groupe de travail interuniversitaire CA aura lieu le 18 février 2011 à Lille 3. Il demande si la réunion du 18 mars 2011 pourrait se tenir à l'UVHC.

M. le Président estime qu'il n'y a pas de résultats de ce groupe de travail. Cette question a d'ailleurs été évoquée au Bureau du PRES.

3. M. J-M. Flamme demande aux conseillers s'ils acceptent de recevoir dorénavant les documents étudiés au CA sous forme informatique.

La réponse des conseillers est favorable à cette forme de transmission des documents.

M. C. Dheilly intervient pour signifier qu'il n'a pas de poste informatique à l'UVHC.

M. J-M. Flamme lui répond qu'un recensement va être fait et que les documents seront envoyés par courrier aux personnes n'ayant pas accès à un poste informatique.

M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h05.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Guionnet et Lancelle
M. Blaise

Collège A

Mme Descargues-Grant
MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Dheilily, Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse et Warret

Membres invités Mmes Adam, Decneut, Hannedouze et Truffert
MM. Deremetz, Flamme, Guizard, Kabila et Mallet

Ont donné pouvoir M. Causse à M. Rutkowski
M. Gros à M. Ourak
Mlle Legrand à M. Ezzedine
Mlle Esperou à M. Gorisse
M. Jenot à M. Garnier
M. Millot à M. Markiewicz
M. Di Pompéo à Mme Lancelle

Fait à Valenciennes, le 10 février 2011

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK